

# Néobsia : contrat individuel d'Assurance-vie entière

2 contrats individuels d'Assurance-vie  
Obsèques à durée viagère<sup>(1)(2)</sup>

## → Pour la prise en charge de vos obsèques<sup>(3)</sup>

**Contrat obsèques en capital<sup>(1)(2)</sup>** : pour financer en priorité tout ou partie de vos obsèques, vous choisissez le montant<sup>(4)</sup> de votre capital obsèques dans les limites prévues aux conditions générales.

**Contrat obsèques en prestations<sup>(1)(2)</sup>** : vous financez en totalité ou partiellement et organisez vos obsèques selon vos volontés dont le respect sera assuré par La Maison des Obsèques<sup>(5)</sup>.



Des services d'assistance inclus<sup>(6)</sup>

## → Pour soulager vos proches à votre décès ou vous aider en cas de décès d'un être cher (conjoint(e), enfant, parent)

**Aide aux démarches administratives.**

**Aide à la personne :** garde d'enfants et des petits-enfants, aide à domicile, garde des animaux de compagnie...

**Accompagnement psychologique et social.**

**Assistance rapatriement** (uniquement en cas de décès de l'assuré).

# Une assurance Obsèques simple & complète

Au choix pour vos obsèques : **un contrat en capital** ou **un contrat en prestations**.

**Des services d'assistance inclus :** pour vous soutenir en cas de décès d'un être cher (conjoint(e), enfant, parent) ou pour accompagner vos proches le moment venu.



Contactez-nous au



Rencontrez votre conseiller dans votre section départementale



Espace personnel sécurisé sur [mgen.fr](https://mgen.fr)



Facebook MGEN



NÉOBSIA CAPITAL  
OBSÈQUES  
MGEN

**Assureur des garanties de prévoyance :** MUTEX, Société anonyme au capital de 37302300€. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS NANTERRE 529219040. Siège social : 140, avenue de la République - 92320 CHÂTILLON.

**Assureur des garanties d'assistance :** Ressources Mutuelles Assistance - Union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, dont le siège social est situé 46, rue du Moulin - CS 92443 - 44120 VERTOU. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 444 269 682. Numéro LEI 969500YZ86NRB0ATRB28.

**MGEN**, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Sise 3, square Max Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15.

**Opérateur funéraire :** La Maison des Obsèques, SAFM La Maison des Obsèques, société par actions simplifiée au capital de 109 000 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 814500757. Siège social : 62-68, rue Jeanne d'Arc - 75013 PARIS.

**Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.**

Les conditions de garanties figurent dans les conditions générales de l'offre.



5188 - Janvier 2026 - © Camilo Huinca, illustration - © Gettyimages  
Réf. : DEP\_NEOBSIA\_0126

FR232343\_01NWQV

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

# Yves cultive le sens du détail. Ça pousse à tout prévoir.

## Assurance Obsèques Néobsia Garanties obsèques et services d'assistance

On s'engage mutuellement

mgen  
GROUPE VYV



# Préparez vos obsèques aujourd'hui pour ne léguer demain que les bons moments

Transmettre à ceux qui vous sont chers vos dernières volontés, c'est **être présent pour eux**, même le jour où vous ne serez plus là ! Au-delà de la douleur, le décès peut laisser la famille désespérée face aux **nombreuses formalités à mener** et aux frais d'obsèques souvent élevés.

**Avec l'Assurance Obsèques Néobsia**, vous pouvez vous assurer que vos volontés essentielles seront respectées. Selon le contrat souscrit, vous soulagerez vos proches de l'organisation et/ou de tout ou partie du coût<sup>(1)</sup> de vos obsèques.

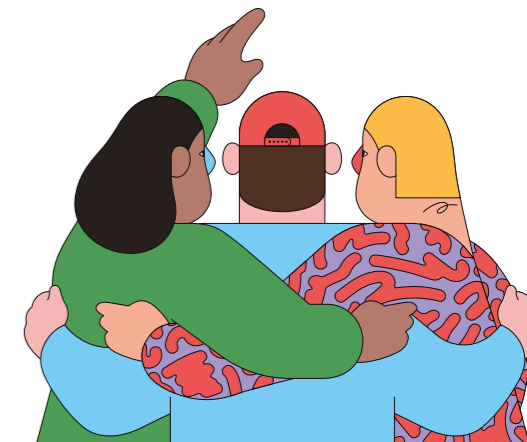
Ce dernier « rendez-vous » avec vos proches mérite que vous en preniez soin. Organisez-vous maintenant pour qu'ils n'aient pas à le faire le moment venu.

## 5 044 € et 4 434 €

Coût moyen pour une inhumation et une crémation (source : Étude Silver Alliance et Simplifia - 2024 sur le coût des obsèques en France en 2023).

## 5,6 millions

Le nombre de Français qui ont un contrat d'assurance obsèques en cours (source : France Assureurs - 2024).



# Les avantages Néobsia Assurance Obsèques<sup>(7)</sup>

2 contrats au choix pour aider vos proches à faire face.

## → Le contrat obsèques en capital<sup>(2)</sup>

**Vous choisissez le montant du capital garanti** pour couvrir tout ou partie du coût des obsèques<sup>(1)</sup> : cette somme sera ensuite versée, à concurrence du coût des obsèques, à l'entreprise de pompes funèbres qui réalisera les prestations d'obsèques ou directement à la personne qui acquittera les frais des funérailles au moment du décès, sur présentation de la facture acquittée.

Vos obsèques se dérouleront loin de votre lieu de résidence, en France ou à l'étranger ? Vous pouvez financer le transport du corps via le contrat obsèques en capital dans les conditions et limites prévues aux conditions générales.

**Capital garanti de 2 000 € à 15 000 €**

**Capital au choix par tranche de 500 €.**  
Versement du capital 8 jours maximum après réception des pièces justificatives<sup>(8)</sup>.

## → Des durées de paiement des cotisations adaptées

Vous choisissez également la durée de paiement de votre cotisation (5, 10, 15, 20 ou 25 ans)<sup>(9)</sup>. Le contrat est soumis à des frais sur les versements et des frais sur le capital. Ces frais sont inclus dans le montant global des cotisations.

## → Le contrat obsèques en prestations<sup>(2)</sup>

**Vos proches seront déchargés de l'organisation de vos obsèques** : elles seront directement gérées selon vos volontés par notre opérateur funéraire partenaire, La Maison des Obsèques, à concurrence des frais engagés et dans la limite du capital garanti.

**Vous choisissez parmi 3 formules aux prestations progressives<sup>(1)</sup> :**

**Essentielle**

**3 500 €**

**Sérénité**

**4 500 €**

**Exigence**

**6 000 €**

## → Un partenaire funéraire de confiance

Nous avons choisi La Maison des Obsèques, 1<sup>er</sup> réseau funéraire mutualiste, et son réseau d'agences de pompes funèbres partenaires.



### + Les plus MGEN

- 10 % de réduction sur chaque cotisation si vous souscrivez simultanément en couple ou 10 % de réduction sur le deuxième contrat en cas de souscription différée de votre conjoint(e), et cela, quels que soient le montant et la formule choisis.
- Souscription individuelle ou en couple jusqu'à 84 ans inclus.
- Large choix de durée de paiement (5, 10, 15, 20 ou 25 ans) pour adapter le montant de la cotisation au budget de l'assuré.
- Cotisation fixée à la souscription et qui n'augmente pas avec l'âge, sauf si augmentation ou baisse du montant du capital garanti.<sup>(6)</sup>
- Pas de questionnaire médical.
- En cas de décès par accident, votre garantie vous couvre immédiatement et, en cas de décès autre qu'accidentel, après 1 an.
- Capital exonéré de droits de succession sous certaines limites et conditions et selon la réglementation fiscale en vigueur.

# Les services d'assistance inclus<sup>(4)</sup>

Des solutions pratiques pour vous accompagner en cas de décès d'un être cher (conjoint(e), enfant, parent) ou pour assister votre famille dans le deuil.

Parce que souscrire un contrat obsèques c'est être accompagné tout au long de la vie, nos services d'assistance sont mis en œuvre pour l'un de vos proches au moment de votre décès et pour vous en cas de décès d'un être cher (hors assistance rapatriement et transmission des volontés essentielles).

Les conditions et limites des services présentés ci-dessous sont détaillées dans les conditions générales Néobsia Assurance Obsèques.



## Accompagnement psychologique et social

Mise en relation avec une équipe de spécialistes composée de psychologues, conseillers en économie sociale et familiale, assistants de service social, pour vous conseiller et vous accompagner, vous et vos proches, dans les moments difficiles : décès, dépendance, aléa de santé, isolement, inadaptation du logement...



## Informations juridiques

Pour toutes les questions liées aux conséquences du décès : succession et patrimoine, droits de la famille, comptes bancaires, héritiers mineurs ou sous mesure de protection des majeurs, protection sociale, réversion.



## Assistance rapatriement (uniquement à votre décès)

Rapatriement du corps et des proches lors d'un voyage ou d'un séjour dans le monde entier (si vous décédez à plus de 50 km du domicile lors d'un voyage ou séjour de moins de 3 mois).



## Aides à la personne cumulables pour répondre à vos besoins ou à ceux de vos proches

- Garde ou transfert des ascendants dépendants à charge, des enfants ou des petits-enfants.
- Téléassistance.
- Aide à domicile.
- Garde des animaux de compagnie.



## Écoute, conseil et orientation

Informations par téléphone sur les garanties d'assistance, les dispositifs de services à la personne, les aides légales ou extra légales, les solutions d'adoption des animaux de compagnie.



## Transmission de vos volontés essentielles

Information de votre entourage et de l'entreprise de pompes funèbres sur vos dernières volontés quant à l'organisation des obsèques : inhumation ou crémation, cérémonie, fleurs, etc.

(1) Le capital garanti est susceptible d'être insuffisant pour couvrir le coût des obsèques ou des prestations funéraires convenues.

(2) Le capital garanti ne peut être utilisé, à concurrence du coût des obsèques, à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et donc à des fins étrangères au financement d'obsèques.

(3) L'assuré conserve, jusqu'au dénouement du contrat, le libre choix de l'opérateur funéraire chargé de l'organisation des funérailles, y compris dans le cas où un opérateur funéraire a été désigné dans le contrat.

(4) Vous êtes couvert dès la prise d'effet du contrat en cas de décès par accident et après un délai d'attente de 12 mois dans les autres cas.

(5) La Maison des Obsèques se chargera de faire réaliser vos obsèques par une entreprise de pompes funèbres de son réseau ou du réseau de l'un de ses partenaires, conformément à la formule de prestations obsèques que vous aurez choisie, à concurrence des frais engagés et dans la limite du capital garanti.

(6) Néobsia est un contrat d'assurance : selon l'âge au moment du décès, le montant cumulé des cotisations versées pourrait être supérieur au montant du capital garanti.

(7) Néobsia est un contrat individuel d'Assurance-vie. Vous disposez d'un droit de renonciation de 30 jours calendaires à compter de la date de signature du bulletin de souscription.

(8) Le versement est conditionné à la réception des pièces nécessaires au règlement.

(9) Selon l'âge au décès ou le profil du souscripteur, le montant cumulé des cotisations versées pourrait être supérieur au montant du capital garanti.